



Charte pour la protection de l'environnement

L'association pour la protection de l'environnement Maguelone Gardiole présente les 10 points qu'elle juge indispensables à la protection de l'environnement du village et de ses alentours, auxquels devrait se conformer la prochaine municipalité.

Chaque liste candidate aux élections est invitée à donner son avis et son engagement éventuel sur ces points.

Une synthèse des réponses sera évoquée lors de la réunion publique de présentation de la charte au collège des salins salle Jean BOUDOU le **Mercredi 27 février à 18h30**.

1 - Décharge du THOT

- Arrêt** de l'exploitation et **suppression** du **quai de transfert**.
- Fermeture définitive** de la décharge et **réhabilitation** de l'ensemble de la zone.
- Débat sur le rapport annuel** de l'évolution des déchets stockés (réunion annuelle de la CLIS).

2 - Chemin du Pilou

- Accès à la passerelle**, sécuriser le chemin du **pilou** pour les **piétons et les cyclistes**.
- Pendant la période estivale (2 ou 3 mois) mise en place de **moyens de transport collectifs non polluants** de part et d'autre de la passerelle destinés à remplacer la circulation automobile sur cette portion, avec relocalisation du parking vers le centre-ville (cf. coté Palavas).

3 - Cœur du village : piétonnier et convivial

- Repenser la circulation en vue **d'éliminer progressivement les automobiles**. (cf. Vic la Gardiole)
- Réactiver le petit commerce local (adapter le code de l'urbanisme pour en favoriser l'installation).
- Appliquer le code de l'urbanisme** et réhabiliter les habitations dans le **respect des règles** de l'art.
- Limiter le nombre de voies accessibles aux voitures au profit de voies piétonnes et pistes cyclables, créer des parkings en périphérie, des stationnements pour les vélos...
- Préserver et/ou créer d'autres **espaces verts**, planter des arbres, le long des pistes cyclables.

4 - Gestion de la ressource en eau

- Mise en place d'un réseau d'eau brute** ou recyclée destiné à l'arrosage pour les nouveaux lotissements et les espaces publics.
- Incitations franches pour que la population adopte **une attitude citoyenne** face à l'eau : réduction de la consommation (tarifs adaptés), réglementer la réalisation de forages (compteurs), récupération de l'eau de pluie (subventions), plantes adaptées.
- Remunicipalisation** de la gestion de l'eau et suivi de l'évolution de la nappe phréatique.

5 - Urbanisme

- Engagement sur un **accroissement raisonné** de la population en accord avec le SCOT (maxi 60 logements /an soit 10 900 habitants horizon 2020).
- Incitation** pour des permis de construire orientés vers **les éco constructions** groupées, ainsi que les systèmes d'autoproduction d'énergie (photovoltaïque, éolien), et d'auto épuration de l'eau (cf. phytoépuration de Murles).
- Remplacer progressivement** l'éclairage public par des systèmes basse consommation
- Bâtiments publics à réhabiliter ou à réaliser selon les critères d'économie d'énergie en vigueur.
- Prendre en compte l'unité architecturale du village lors des délivrances de permis de construire.
- Organiser des **réunions publiques d'information** des projets d'urbanisme.
- Préserver l'axe originel** « Eglise ☞ Bord de mer » (promenade piétonnière arborée)
- Aménager les zones achetées récemment par la mairie (29 hect.) en îlots verts.



Charte pour la protection de l'environnement

6 - Transports publics.

- Favoriser les transports en commun par la limitation des coûts et du temps de trajet quotidiens, ainsi que par l'augmentation des fréquences et des destinations toute l'année.
- Mettre en chantier le projet de l'axe gare / centre ville.
- Plébisciter la mise en place du ticket unique : Navette / TAM / Bus / Train.
- Equiper la commune de stations de location vélo « vélomag » (à la gare en particulier)

7 - Protection du littoral et des zones humides.

- Restituer à la presqu'île de l'Esclavon sa vocation d'îlot naturel et de refuge pour les oiseaux, en interdisant son accès aux voitures. La réserver à un lieu de promenade et de détente, de sensibilisation aux espaces lagunaires.
- Protéger les abords des étangs de la circulation automobile (Plots de filtrage) et des dégradations.
- Inciter les utilisateurs de ces espaces à un plus grand respect (panneaux, poubelles, amendes).
- Encadrer et limiter l'accès aux sites protégés (salins, etc...)
- Appliquer les lois interdisant la cabanisation. (cf. Olargues)
- Soutenir la démarche « NATURA 2000 » et le projet de la voie verte du « Léman à la mer »

8 - Carrière de la Madeleine

- Fermeture demandée.
- Contrôler les dégagements de poussière dans l'air et les infiltrations de liquides polluants dans les sols (usine d'enrobés)
- Veiller à ce que le trou ne serve pas de future décharge, surtout pas pour des déchets ultimes.

9 - Formation / Information

- Former le personnel municipal à des techniques plus respectueuses de l'environnement : entretien des espaces publics avec des produits non toxiques, choix de végétaux autochtones adaptés à la sécheresse, véhicules électriques, etc.
- Organiser des réunions d'information permettant aux habitants (adultes, enfants) de changer leurs habitudes (recyclage, économies), d'être sensibilisé à la protection de notre patrimoine architectural et de notre patrimoine naturel.

10 - Projets et propositions

- Elaborer les projets d'urbanisme avec un cabinet spécialisé et en concertation avec les associations concernées.
- Enlèvement d'ordures redevance modulé selon le poids pour les bons trieurs (poubelles à clef)
- Développer encore le tri sélectif (micro puce de détection des indésirables)
- Développer des ateliers adultes / enfants (animations) pour mettre en œuvre des façons simples de limiter l'impact humain. (récupération d'eau, assainissement individuel, autoproduction, recyclage,...).
- Limiter vitesse et circulation en ville.
- Supprimer la publicité sauvage
- Favoriser l'implication citoyenne dans les projets municipaux